

Département du FINISTERE

Arrondissement de QUIMPER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CCAS

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2018



PROCÈS VERBAL

TABLE DES MATIERES

OBJET 1.	DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
OBJET 2.	PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JUIN 2018	3
OBJET 3.	BUDGET HÉBERGEMENT PRIX DE JOURNÉE EHPAD ET ACCUEIL DE JOUR.....	4
OBJET 4.	DÉCISION MODIFICATIVE N°3	6
OBJET 5.	LOCATION PONCTUELLE DU MINIBUS DE L'EHPAD AUX FAMILLES	7
OBJET 6.	INFORMATION PRÉVOYANCE RÉSIDENCE KER LENN (EHPAD ET ACCUEIL DE JOUR).....	8
OBJET 7.	INFORMATION SUR UN CONTENTIEUX EN COURS.....	8
OBJET 8.	INFORMATION POSTE RESSOURCES HUMAINES	8
OBJET 9.	QUESTIONS DIVERSES.....	8
OBJET 10.	DOSSIERS DE DEMANDES D'AIDE	9
OBJET 11.	REGULARISATION DE SECOURS D'URGENCE	15
OBJET 12.	DEMANDES DE PRÊT D'HONNEUR.....	17
OBJET 13.	DÉCISION MODIFICATIVE NUMERO 1 DU BUDGET DU CCAS (HORS EHPAD).....	19
OBJET 14.	REORGANISATION DU SERVICE DU CCAS (HORS EHPAD).....	20
OBJET 15.	INFORMATIONS	21
OBJET 16.	QUESTIONS DIVERSES.....	22

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

DU 8 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix huit

Le huit octobre à dix-sept heures trente minutes

Le Conseil d'administration du CCAS de ROSPORDEN, légalement convoqué le 1er courant, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. LOUSSOUARN Michel, Président du CCAS.

Etaient présents :

Michel LOUSSOUARN, Marie-Madeleine LE BIHAN, Djelloul BENHENNI, Raymond FEAT, Bernard FRENAY, Denise DAHERON, Michel GEORGES, Stéphane FAVIER, Marie-Annick LE BERRE, Gérard PENSEC

Absents ou excusés :

Christine MASSUYEAU, Jean-Michel PROTAT, Tiphaine TAMIETTI, Tugdual TANNEAU, Marie-France BOUTET, Marie-Estelle BUTZBACH, Marceline CORNIC

OBJET 1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Vu l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

M Michel GEORGES est désigné secrétaire de séance.

OBJET 2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JUIN 2018

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des présents le procès-verbal de la séance du 28 juin 2018.

LE VOTE			
Présents	10	Exprimés	10
Pouvoirs	0	Voix pour	10
Total	10	Voix contre	0
		Abstentions	0

OBJET 3. BUDGET HÉBERGEMENT PRIX DE JOURNÉE EHPAD ET ACCUEIL DE JOUR

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Proposition de prix de journée pour l'EHPAD avec :

- un nombre de journées prévisionnelles d'Hébergement de 24170 jours.
- une reprise de résultat hébergement de 2017 de 17152.50€.
- une prévision de 13000€ de produits autres que ceux relatifs à la tarification.

Dépenses	prévisionnel 2018	Prévisionnel 2019
Groupe 1 (Achats)	293600€	304050€
Groupe 2 (Charges de personnel)	722 742.15€	726 505.50€
Groupe 3 (Dépenses afférentes à la structure)	257 000.22€	254 500€

Le tarif journalier hébergement qui sera proposé au conseil départemental est de **51.92€**.

Le prix est augmenté de 47 centimes par rapport à 2018, augmentation qui prend en compte l'augmentation des charges courantes et l'évolution des carrières prévisible des agents dont le salaire incombe à la section hébergement.

Recettes	prévisionnel 2018	Prévisionnel 2019
Groupe 1 (Produit de la tarification)	1 250 427.19€	1 254 903€
Groupe 2 (autres produits relatif)	15 000€	13 000€
Excedents reportés	7915.18€	17152.50€

Proposition de prix de journée pour l'ADJ avec :

- un nombre de journées prévisionnelles d'Hébergement de 2250 jours.
- une reprise de résultat hébergement de 2017 de 14404.73€.
- une prévision de 1284€ de produits autres que ceux relatifs à la tarification.

Dépenses	prévisionnel 2018	Prévisionnel 2019
Groupe 1 (Achats)	19 000€	19 700€
Groupe 2 (Charges de personnel)	43 909€	44 301€
Groupe 3 (Dépenses afférentes à la structure)	26185.23€	25200€

Le tarif journalier hébergement qui sera proposé au conseil départemental est de **33.12€**.

Le prix est augmenté de 2.67 euros par rapport à 2018, augmentation qui prend en compte:

-l'augmentation des charges courantes ,

-l'évolution des carrières prévisible des agents dont le salaire incombe à la section hébergement

-la pérennisation du poste d'agent technique à mi temps après la fin de son contrat CUI (contrat qui se termine en mars 2019)

Recettes	prévisionnel 2018	Prévisionnel 2019
Groupe 1 (Produit de la tarification)	68 512.50€	74 520€
Groupe 2 (autres produits relatif)	8 400€	1 284€
Excedents reportes	12 181.73€	14 404.73€

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS :

- Approuve le prix de journée pour l'EHPAD et l'Accueil de jour ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, Président du CCAS pour signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	10	Exprimés	10
Pouvoirs	0	Voix pour	10
Total	10	Voix contre	0
		Abstentions	0

OBJET 4. DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Considérant la nécessité d'assurer une répartition des crédits c'est à dire d'opérer des virements de compte à compte pour l'exercice 2018, les mouvements de compte seront effectués ainsi qu'il suit:

Exploitation

Service	Compte	Intitulé	train	recettes	dépenses
EHPAD	6419	Remb des IJ	H	37 342.13 €	0
EHPAD	74881	ASP	H	5 634.88 €	0
EHPAD	7085	Prestation aux usagers	H	1937€	0
EHPAD	64111	Rémunération principale	Paye H	0	44 914€
total				44 914€	44 914€
Solde				Solde	0

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS :

- Approuve la Décision Modificative telle que présentée ci-dessus ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, Président du CCAS pour signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	10	Exprimés	10
Pouvoirs	0	Voix pour	10
Total	10	Voix contre	0
		Abstentions	0

OBJET 5. LOCATION PONCTUELLE DU MINIBUS DE L'EHPAD AUX FAMILLES

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Considérant

- que le service "Hep'co" de Concarneau Communauté d' Agglomération (CCA), service de transport dédié aux personnes à mobilité réduite, qui peut être utilisé par nos résidents pour se rendre à leur domicile avec leur famille ou au domicile d'un proche, ne circule pas les dimanches et jours fériés,
- qu' il y a un temps d'attente important avant de recevoir la carte d'invalidité permettant la réservation du bus.

Le Président du CCAS propose à l'assemblée :

- la location ponctuelle du véhicule de l'EHPAD aux familles des résidents sans mobilité et à mobilité réduite, les dimanches et jours fériés
- la demande de transfert ponctuel de l'assurance véhicule des familles sur le véhicule de l'EHPAD durant la période de location
- l'établissement d'une facturation forfaitaire de location du véhicule de l'EHPAD identique à celle en cours à l'accueil de jour soit 3 euros jusqu'à 15 km et 5 euros au-delà.
- d'indiquer cette prestation dans le contrat de séjour à l'EHPAD
- d'établir une convention entre l'EHPAD et les familles des résidents concernés pour la location du véhicule

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS :

- Approuve la proposition de location du minibus de l'eypad au résidents sans mobilité et à mobilité réduite et les formalisations que cela implique au niveau de l'assurance, de la facturation et du conventionnement ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, Président du CCAS pour signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la décision.
-

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	10	Exprimés	10
Pouvoirs	0	Voix pour	10
Total	0	Voix contre	0
		Abstentions	0

OBJET 6. INFORMATION PRÉVOYANCE RÉSIDENCE KER LENN (EHPAD ET ACCUEIL DE JOUR)

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

L'EHPAD Ker Lenn et l'Accueil de jour souhaitent se désengager du contrat d'assurance prévoyance établi auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) et adhérer au contrat groupe du Centre de Gestion du Finistère au 1er janvier 2019. Les prestataire du contrat groupe est CNP/SOFAXIS.

L'information a été donnée en comité technique du 1er octobre 2018.

Le montant de la participation de l'employeur sera soumis à l'avis du comité technique et l'adhésion au contrat groupe fera l'objet d'une délibération au mois de décembre.

OBJET 7. INFORMATION SUR UN CONTENTIEUX EN COURS

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

OBJET 8. INFORMATION POSTE RESSOURCES HUMAINES

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Suite au décès de la secrétaire de l'EHPAD Ker Lenn, un recrutement a été réalisé et la personne retenue a quitté le poste à la mi-septembre, après quinze jours de travail. Il a été procédé à un nouveau recrutement pour une date d'entrée en fonctions au 5 novembre 2018.

OBJET 9. QUESTIONS DIVERSES

OBJET 10. DOSSIERS DE DEMANDES D'AIDE

AIDE N°47

RAPPORTEUR : Marie-Madeleine LE BIHAN

– Vu le dossier de demande d'aide concernant le cas suivant :

DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT D'UNE FACTURE EDF DE 650.03 €

Une Rospordinoise a sollicité le CCAS pour le paiement d'une facture EDF de 650.03 €.

L'assistante sociale demande une participation du CCAS de 150.00 €.

Décision du Conseil d'administration : accord pour la prise en charge partielle de la facture de 150.00 € (aide versée directement à EDF)

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	10	Exprimés	10
Pouvoirs	0	Voix pour	10
Total	10	Voix contre	0
		Abstentions	0

AIDE N°48

RAPPORTEUR : Marie-Madeleine LE BIHAN

– Vu le dossier de demande d'aide concernant le cas suivant :

DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT D'UNE FACTURE D'EAU DE 339.23 €

Une Rospordinoise a sollicité le CCAS pour le paiement d'une facture d'eau de 339.23 €.

L'assistante sociale demande une participation du CCAS de 150.00 €.

Décision du Conseil d'administration : accord pour la prise en charge partielle de la facture de 150.00 € (aide versée directement au Trésor Public)

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	10	Exprimés	10
Pouvoirs	0	Voix pour	10
Total	10	Voix contre	0
		Abstentions	0

AIDE N°49

RAPPORTEUR : Marie-Madeleine LE BIHAN

– Vu le dossier de demande d'aide concernant le cas suivant :

DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT D'UNE FACTURE ENGIE DE 808.82 €

Un Rospordinois a sollicité le CCAS pour le paiement d'une facture ENGIE de 808.82 €.

L'assistante sociale demande une participation du CCAS de 150.00 €.

Décision du Conseil d'administration : accord pour la prise en charge partielle de la facture de 150.00 € (aide versée directement à ENGIE)

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	10	Exprimés	10
Pouvoirs	0	Voix pour	10
Total	10	Voix contre	0
		Abstentions	0

AIDE N° 50

RAPPORTEUR : Marie-Madeleine LE BIHAN

– Vu le dossier de demande d'aide concernant le cas suivant :

DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT D'UNE FACTURE D'EAU DE 261.26 €

Une Rospordinoise a sollicité le CCAS pour le paiement d'une facture d'eau de 261.26 €.

L'assistante sociale demande une participation du CCAS de 131.26 €.

Le Président du CCAS suggère qu'il serait souhaitable d'actualiser la situation des personnes aidées avant chaque conseil d'administration en se rapprochant des assistantes sociales.

Madame LE BIHAN répond qu'elle va prévoir une rencontre avec les assistantes sociales à cet effet.

Décision du Conseil d'administration : accord pour la prise en charge partielle de la facture de 131.26 € (aide versée directement au Trésor Public)

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	10	Exprimés	10
Pouvoirs	0	Voix pour	10
Total	10	Voix contre	0
		Abstentions	0

AIDE N° 51

RAPPORTEUR : Marie-Madeleine LE BIHAN

– Vu le dossier de demande d'aide concernant le cas suivant :

DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT D'UNE FACTURE ENI DE 466.78 €

Une Rospordinoise a sollicité le CCAS pour le paiement d'une facture ENI de 466.78 €.

L'assistante sociale demande une participation du CCAS de 131.78 €.

L'assemblée propose d'inviter la personne à prendre contact avec l'association Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV).

Décision du Conseil d'administration : accord pour la prise en charge partielle de la facture de 131.78 € (aide versée directement à ENI)

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	10	Exprimés	10
Pouvoirs	0	Voix pour	10
Total	10	Voix contre	0
		Abstentions	0

AIDE N° 52

RAPPORTEUR : Marie-Madeleine LE BIHAN

– Vu le dossier de demande d'aide concernant le cas suivant :

DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT D'UNE FACTURE ENGIE DE 403.54 €

Une Rospordinoise a sollicité le CCAS pour le paiement d'une facture ENGIE de 403.54 €.

L'assistante sociale demande une participation du CCAS de 150.00 €.

L'assemblée propose à la personne de prendre contact avec l'assistante sociale pour analyser la nature de ses frais bancaires et éventuellement lui proposer l'accès à la banque alimentaire.

Décision du Conseil d'administration : rejet de la prise en charge partielle de la facture de 150.00 € motivé par le reste-à-vivre important

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	10	Exprimés	10
Pouvoirs	0	Voix pour	10
Total	0	Voix contre	0
		Abstentions	0

AIDE N° 53

RAPPORTEUR : Marie-Madeleine LE BIHAN

– Vu le dossier de demande d'aide concernant le cas suivant :

DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT D'UNE FACTURE D'AUTO-ECOLE DE 1289.00 €

Un Rospordinois a sollicité le CCAS pour le paiement d'une facture d'auto-école de 1289.00 €.

Décision du Conseil d'administration : report de décision pour la prise en charge partielle de la facture dans l'attente de renseignements sur les dispositifs départementaux d'aide au permis de conduire

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	10	Exprimés	10
Pouvoirs	0	Voix pour	10
Total	10	Voix contre	0
		Abstentions	0

AIDE N° 54

RAPPORTEUR : Marie-Madeleine LE BIHAN

– Vu le dossier de demande d'aide concernant le cas suivant :

DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT D'UNE FACTURE EDF DE 520.31 €

Un Rospordinois a sollicité le CCAS pour le paiement d'une facture EDF de 520.31 €.

L'assistante sociale demande une participation du CCAS de 150.00 €

Décision du Conseil d'administration : accord pour la prise en charge partielle de la facture de 150.00 € (aide versée directement à EDF)

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	10	Exprimés	10
Pouvoirs	0	Voix pour	10
Total	10	Voix contre	0
		Abstentions	0

AIDE N° 55

RAPPORTEUR : Marie-Madeleine LE BIHAN

– Vu le dossier de demande d'aide concernant le cas suivant :

DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT D'UNE FACTURE EDF DE 79.30 €

Un Rospordinois a sollicité le CCAS pour le paiement d'une facture EDF de 79.30 €.

L'assistante sociale demande une participation du CCAS de 79.30 €

Décision du Conseil d'administration : rejet de la prise en charge totale de la facture de 79.30 € motivé par le reste-à-vivre important

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Pour : 1 : Marie-Madeleine LE BIHAN ; **Contre : 7** : Michel LOUSSOUARN, Raymond FEAT, Bernard FRENAY, Denise DAHERON, Stéphane FAVIER, Marie-Annick LE BERRE, Gérard PENSEC, ; **Abstention : 2** : Michel GEORGES; Djelloul BENHENNI

LE VOTE			
Présents	10	Exprimés	10
Pouvoirs	0	Voix pour	1
Total	10	Voix contre	7
		Abstentions	2

OBJET 11. REGULARISATION DE SECOURS D'URGENCE

SECOURS D'URGENCE N° 56

RAPPORTEUR : Marie-Madeleine LE BIHAN

Un secours d'urgence de 150.00 € a été accordé le 5 juillet 2018 à une Rospordinoise.

Madame LE BIHAN signale que cette personne est actuellement face à de grosses difficultés financières.

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré

LE VOTE			
Présents	10	Exprimés	10
Pouvoirs	0	Voix pour	10
Total	10	Voix contre	0
		Abstentions	0

SECOURS D'URGENCE N° 57

RAPPORTEUR : Marie-Madeleine LE BIHAN

Un secours d'urgence de 30.00 € a été accordé le 13 juillet 2018 à un Rospordinois.

Madame LE BIHAN signale que cette somme est demandée pour un déplacement à l'hôpital à Quimper.

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	10	Exprimés	10
Pouvoirs	0	Voix pour	10
Total	10	Voix contre	0
		Abstentions	0

SECOURS D'URGENCE N° 58

RAPPORTEUR : Marie-Madeleine LE BIHAN

Un secours d'urgence de 50.00 € a été accordé le 7 août 2018 à un Rospordinois.

Madame LE BIHAN signale que cette personne est un jeune suivi par la Mission locale, qui bénéficie de la banque alimentaire. Il a perdu son emploi saisonnier en raison de retards dûs au fait qu'il n'avait pas de véhicule. Ce secours lui a permis d'acheter des denrées alimentaires.

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	10	Exprimés	10
Pouvoirs	0	Voix pour	10
Total	10	Voix contre	0
		Abstentions	0

SECOURS D'URGENCE N° 59

RAPPORTEUR : Marie-Madeleine LE BIHAN

Un secours d'urgence de 30.00 € a été accordé le 14 août 2018 à une Rospordinoise.

Madame LE BIHAN signale que cette personne a perdu ses papiers et l'intégralité de l'allocation de Revenu de Solidarité Active (RSA). L'aide est apportée pour l'achat d'affaires pour la rentrée scolaire des enfants.

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	10	Exprimés	10
Pouvoirs	0	Voix pour	10
Total	10	Voix contre	0
		Abstentions	0

OBJET 12. DEMANDES DE PRÊT D'HONNEUR

PRÊT D'HONNEUR N°60

RAPPORTEUR : Marie-Madeleine LE BIHAN

Une Rospordinoise a sollicité le CCAS pour un prêt d'honneur de 750.00 € pour la prise en charge partielle des frais de scolarité d'un cursus sur trois ans à la Néoma Business School pour un montant global de 35500.00 €.

Décision du Conseil d'administration : attribution d'un prêt d'honneur de 750.00 € remboursable dès la fin des études.

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	10	Exprimés	10
Pouvoirs	0	Voix pour	10
Total	10	Voix contre	0
		Abstentions	0

PRÊT D'HONNEUR N°61

RAPPORTEUR : Marie-Madeleine LE BIHAN

Un Rospordinois a sollicité le CCAS pour un prêt d'honneur de 750.00 € pour la prise en charge partielle de ses charges mensuelles dues à la poursuite d'un Master 1 Cinéma et Audiovisuel à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

Décision du Conseil d'administration : attribution d'un prêt d'honneur de 750.00 € remboursable dès la fin des études.

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	10	Exprimés	10
Pouvoirs	0	Voix pour	10
Total	10	Voix contre	0
		Abstentions	0

PRÊT D'HONNEUR N°62

RAPPORTEUR : Marie-Madeleine LE BIHAN

Un Rospordinois a sollicité le CCAS pour un prêt d'honneur de 750.00 € pour la prise en charge partielle des frais de scolarité d'une Licence à l'Institut Supérieur de Management des Entreprises pour un montant de 5500.00 € pour l'année.

Décision du Conseil d'administration : attribution d'un prêt d'honneur de 750.00 € remboursable dès la fin des études.

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	10	Exprimés	10
Pouvoirs	0	Voix pour	10
Total	10	Voix contre	0
		Abstentions	0

OBJET 13. DÉCISION MODIFICATIVE NUMERO 1 DU BUDGET DU CCAS (HORS EHPAD)

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

La décision modificative numéro 1 du budget du CCAS a pour objet de permettre l'attribution de plusieurs prêts d'honneur aux étudiants.

SECTION D'INVESTISSEMENT		
A- Dépenses		
274/5230	Prêts d'honneur aux étudiants	+ 1000.00 €
2188/5230	Autres immobilisations corporelles	-1000.00 €
	Total	0.00 €

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS :

- Approuve la Décision Modificative telle que présentée ci-dessus ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, Président du CCAS pour signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	10	Exprimés	10
Pouvoirs	0	Voix pour	10
Total	10	Voix contre	0
		Abstentions	0

OBJET 14. REORGANISATION DU SERVICE DU CCAS (HORS EHPAD)

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Le Président informe l'assemblée :

- Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- Il appartient donc au Conseil d'administration du CCAS de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.
- Vu le tableau des emplois du CCAS (hors EHPAD)
- Vu la saisine du Comité Technique en date du 1er octobre 2018
- Considérant l'augmentation des tâches administratives au sein du CCAS et la réorganisation du service, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Président propose à l'assemblée :

- La suppression de l'emploi d'agent social à temps complet
- La création d'un emploi d'agent administratif polyvalent à temps complet relevant de la catégorie C au service du CCAS à compter du 1er janvier 2019.

LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE	POSTES A POURVOIR	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	QUOTITE DE TRAVAIL
Responsable du CCAS	Rédacteur	Rédacteur pal 1ère cl.	Non	1	1	0	1 poste à 100%
Adjoint administratif	Adjoint administratif	Adjoint administratif Pal 1ère cl.	Non	1	1	0	1 poste à 100%

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS :

- Adopte la proposition du Président ;
- Modifie comme suit le tableau des emplois du CCAS (hors EHPAD)
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, Président du CCAS pour signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	10	Exprimés	10
Pouvoirs	0	Voix pour	10
Total	10	Voix contre	0
		Abstentions	0

OBJET 15. INFORMATIONS

SEMAINE BLEUE 2018

RAPPORTEUR : Marie-Madeleine LE BIHAN

La semaine bleue (semaine nationale des retraités et personnes âgées) se déroulera 6 au 14 octobre 2018. Le thème de cette année est : "Pour une société plus respectueuse de la planète : ensemble agissons."

Cet évènement est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les "vieux" dans notre société.

Dans le cadre de l'organisation de la semaine bleue coordonnée par CCA, les acteurs sociaux de Rosporden proposeront différentes actions.

FLEURISSEMENT DES TOMBES

RAPPORTEUR : Marie-Madeleine LE BIHAN

Le fleurissement des tombes des donateurs du CCAS aura lieu le mercredi 31 octobre 2018 à 17h30.

COLLECTE ALIMENTAIRE 2018

RAPPORTEUR : Marie-Madeleine LE BIHAN

La collecte nationale des Banques alimentaires se déroulera les vendredi 30 novembre et samedi 1er décembre 2018.

C'est un rendez-vous citoyen qui valorise la solidarité nationale et le partage. Au niveau de Rosporden, elle mobilise la participation d'un grand nombre de bénévoles et implique les magasins locaux.

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Une réunion technique de lancement de l'ABS avec le cabinet COMPAS a eu lieu le 10 juillet 2018.

En accord avec l'échéancier du cahier des charges, le cabinet COMPAS constitue actuellement une collecte d'informations statistiques afin d'établir le diagnostic social de l'ensemble des publics des communes de Rosporden et Kernével. A l'issue de cette première phase, une restitution est prévue au comité de pilotage, auquel vous serez associés pour convenir des grands enjeux qui traversent le territoire.

Dans une deuxième étape, deux thématiques seront choisies, qui feront l'objet d'un diagnostic partagé avec les partenaires concernés.

La restitution de la phase 1 est prévue fin novembre. D'ici cette échéance, il conviendra de fixer la composition définitive du comité de pilotage.

OBJET 16. QUESTIONS DIVERSES

Le Président

La Vice-Présidente

Les administrateurs

Djelloul BENHENNI

Raymond FEAT

Bernard FRENAY

Denise DAHERON

Michel GEORGES

Stéphane FAVIER

Marie-Annick LE BERRE

Gérard PENSEC

